



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Annick Tremblay	Greffière

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim
M.	François Corriveau	Directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 JANVIER 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-34

Rés. 2023-35



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 6 février 2023

4.1.1 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-36

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-03 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois d'octobre et décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-37

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2023-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-38

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2023-02 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de novembre et décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-39

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Prévisions budgétaires 2023 de l'Office d'habitation de Manicouagan

Rés. 2023-40

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-07 et d'approuver les prévisions budgétaires 2023 présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de Manicouagan de 4 223 881 \$, prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 2 436 754 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 214 122 \$.

De plus, la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général spécial du 13 février 2023

4.2.1 Amendement n° 2 à l'entente - Services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Rés. 2023-41

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2023-04 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'amendement n° 2 à l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Baie-Comeau et la Société canadienne de la Croix-Rouge, lequel prolonge la durée de l'entente pour une période d'un an à compter de la date de la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Dépôt du rapport annuel 2022 du SCRSI

Rés. 2023-42

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2023-05 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 18 janvier 2023

Rés. 2023-43

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-02 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 18 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3 Comité général du 20 février 2023

4.3.1 Addenda au protocole de gestion du Drakkar de Baie-Comeau - Hockey junior Baie-Comeau

Rés. 2023-44

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-05 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda au protocole de gestion du Drakkar de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 27 février 2023

4.4.1 Remplacement de la résolution 2022-513 - Appel d'offres 2022-66 - Entretien ménager du 1000, rue de Mingan

Rés. 2023-45

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2023-05 et d'accorder le contrat d'entretien ménager du 1000, rue de Mingan, à Centrap inc., pour une durée de cinq ans, incluant les trois années d'option, pour la somme de 200 700,18 \$ plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-66.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 Aide financière réserve Emma Duncan-Kerr - Club de tir l'élite de Baie-Comeau inc.

Rés. 2023-46

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-05 et d'octroyer une aide financière de 20 000 \$, plus taxes si applicables, à l'organisme « Club de tir l'élite de Baie-Comeau inc. » dans le cadre de la réserve financière Emma Duncan-Kerr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Protocole d'entente L'Ouvre-Boîte Culturel

Rés. 2023-47

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-06 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec l'organisme « L'Ouvre-Boîte Culturel », prévoyant une contribution financière de 5 000 \$ par année, plus les taxes si applicables, ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 9 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.4 Aide financière réserve Emma Duncan-Kerr - Association récréative du lac Malfait (ARLM)

Rés. 2023-48

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-07 et d'octroyer une aide financière de 16 000 \$, plus taxes si applicables, à l'organisme « Association récréative du lac Malfait » dans la réserve financière Emma Duncan-Kerr. Le tout sera prévu dans une convention d'aide financière intervenue entre le Service de la culture et des loisirs et le promoteur définissant les conditions en lien avec la reddition de compte exigée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 Proclamation municipale - Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

Considérant que le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés(es)**;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Rés. 2023-49

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2023-02 et de proclamer la journée du 13 mars 2023, la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés(es)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Protocole d'entente - Municipalité de Baie-Trinité

Rés. 2023-50

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2023-07 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et la municipalité de Baie-Trinité concernant la fourniture de services d'entraide liés au combat des incendies et de la prévention.

Ce protocole d'entente est d'une durée d'un an renouvelable automatiquement à moins que l'une ou l'autre des parties signifie, par un préavis de deux mois avant le 31 décembre de chaque année à l'autre partie, son intention de ne pas le renouveler ou son intention d'y apporter des modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.7 Nominations - Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau

Rés. 2023-51

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-09 et de nommer madame Carole Deschênes et monsieur Carl Prévèreault à titre d'administrateurs de la Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.8 Nomination du maire - Comités et organismes paramunicipaux

Rés. 2023-52

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-10 et de nommer le maire, monsieur Michel Desbiens, afin de siéger sur les comités et organismes paramunicipaux suivants :

- Comité de vigie pour le maintien des emplois en Haute-Côte-Nord/Manicouagan
- Comité multi-ressources
- Innovation et Développement Manicouagan
- Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
- Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan

Il est également résolu de nommer le maire suppléant ou la mairesse suppléante à titre de substitut sur ce dernier comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Contremaître électrique

Rés. 2023-53

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-06 afin de procéder à la nomination de monsieur Dominic Caron au poste de contremaître électrique au Service des travaux publics et services techniques, pour combler un poste vacant, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.10 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Technicienne génie civil

Rés. 2023-54

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-08 afin de procéder à la nomination de madame Catherine Lamarre au poste de technicienne génie civil au Service des travaux publics et services techniques, pour combler un poste vacant, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.11 Liste des embauches - Décembre 2022 à février 2023

Rés. 2023-55

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-09 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de décembre 2022 à février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.12 Appel d'offres 2023-09 - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - Réfection avenue Laval (chaînage 25 à 1310)

Rés. 2023-56

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2023-04 et de retenir les services de la firme FNX-INNOV inc., pour la somme de 78 915 \$, plus les taxes applicables, pour l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres 2023-09 - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - Réfection de l'avenue Laval (chaînage 25 à 1310).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.13 Listes de comptes 2022-50, 2022-51, 2023-01, 2023-02 et 2023-03

Rés. 2023-57

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-09 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2022-50, 2022-51, 2023-01, 2023-02 et 2023-03 pour les périodes 50 et 51 de l'année 2022 et 01, 02 et 03 pour 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.14 Radiation des mauvaises créances de l'année 2022

Rés. 2023-58

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-10 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.15 Bureau de projet - Signature de l'entente de réalisation par le directeur général - PMVI

Rés. 2023-59

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-11 et d'autoriser monsieur François Corriveau, ou son



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

remplaçant, à signer l'entente de réalisation afin d'obtenir l'aide financière de 100 000 \$ de la MRC de Manicouagan dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec*, pour la réalisation de travaux d'aménagement pour l'accès à la mise à l'eau sur la rivière Amédée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.16 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 169, avenue Champlain

Considérant que la tôle présente des avantages relativement à sa durabilité, sa disponibilité sur le marché, sa longévité, sa protection face au climat, son efficacité énergétique et le fait qu'elle est recyclable;

Considérant que l'utilisation de la tôle d'aluminium modifie la caractéristique matérielle de l'immeuble qui permet d'évaluer la valeur patrimoniale d'un immeuble, mais que la caractéristique la plus déterminante d'évaluation de la valeur patrimoniale des bâtiments visée par l'inventaire de 2006 de la Ville est celle des traits architecturaux dominants du type architectural vernaculaire américain;

Considérant que la tôle d'aluminium est bien acceptée dans certaines municipalités jugeant son avantage environnemental plus important dans les argumentaires et l'idée de donner vie au bâtiment;

Considérant que l'utilisation de matériaux contemporains, dont la tôle d'aluminium pour une toiture, requiert de modifier les critères d'évaluation du règlement de P.I.I.A.;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-09 et d'accepter le projet de P.I.I.A. consistant au remplacement du revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte pour de la tôle d'aluminium noire, pour la résidence du 169, avenue Champlain, selon les plans déposés lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mercredi 16 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 300, boulevard La Salle

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux n'ayant pas fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Rés. 2023-60

Rés. 2023-61



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la hauteur de l'enseigne du commerce Maxi installée sur la façade avant du centre commercial situé au 300, boulevard La Salle. L'enseigne possède une hauteur de 2,59 m, alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 1 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement relatif à la citation de l'église anglicane Saint-Andrew et Saint-Georges

La conseillère Joannie Lajeunesse donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement relatif à la citation de l'église anglicane Saint-Andrew et Saint-Georges.

Ce règlement est adopté dans le but de protéger cette église et afin que toute intervention sur celle-ci soit réalisée de façon à assurer la conservation et la mise en valeur des caractéristiques propres à l'immeuble ainsi que les valeurs patrimoniales qui y sont associées.

7.2 Projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles

Le conseiller Alain Chouinard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Ce règlement est adopté afin de régulariser et contrôler la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements, à protéger, sauvegarder et mettre en valeur un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement relatif à la citation de l'église anglicane Saint-Andrew et Saint-Georges

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement relatif à la citation de l'église anglicane Saint-Andrew et Saint-Georges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2023-1074 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 12 décembre 2022;

Rés. 2023-62



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 12 décembre 2022;

Considérant que l'assemblée publique présidée par la mairesse suppléante aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 12 janvier 2023;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 23 janvier 2023;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Rés. 2023-63

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter le Règlement 2023-1074 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2023-1075 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'ajouter les tarifs pour les terrains de tennis et de pickleball et d'apporter certains changements à la tarification concernant le centre de ski Mont Ti-Basse, la bande estivale et la natation;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 23 janvier 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2023-64

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2023-1075 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2023-1076 pour réfection de la chaussée - boulevard Blanche et réhabilitation des conduites d'égouts - rues diverses - Emprunt de 3 176 700 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à la réfection de la chaussée du boulevard Blanche et à la réhabilitation des conduites d'égouts de diverses rues;

Considérant que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 3 176 700 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 23 janvier 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2023-65

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'adopter le Règlement 2023-1076 pour réfection de la chaussée - boulevard Blanche et réhabilitation des conduites d'égouts - rues diverses - Emprunt de 3 176 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles

Rés. 2023-66

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-04 et d'adopter un premier projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2023-67

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM